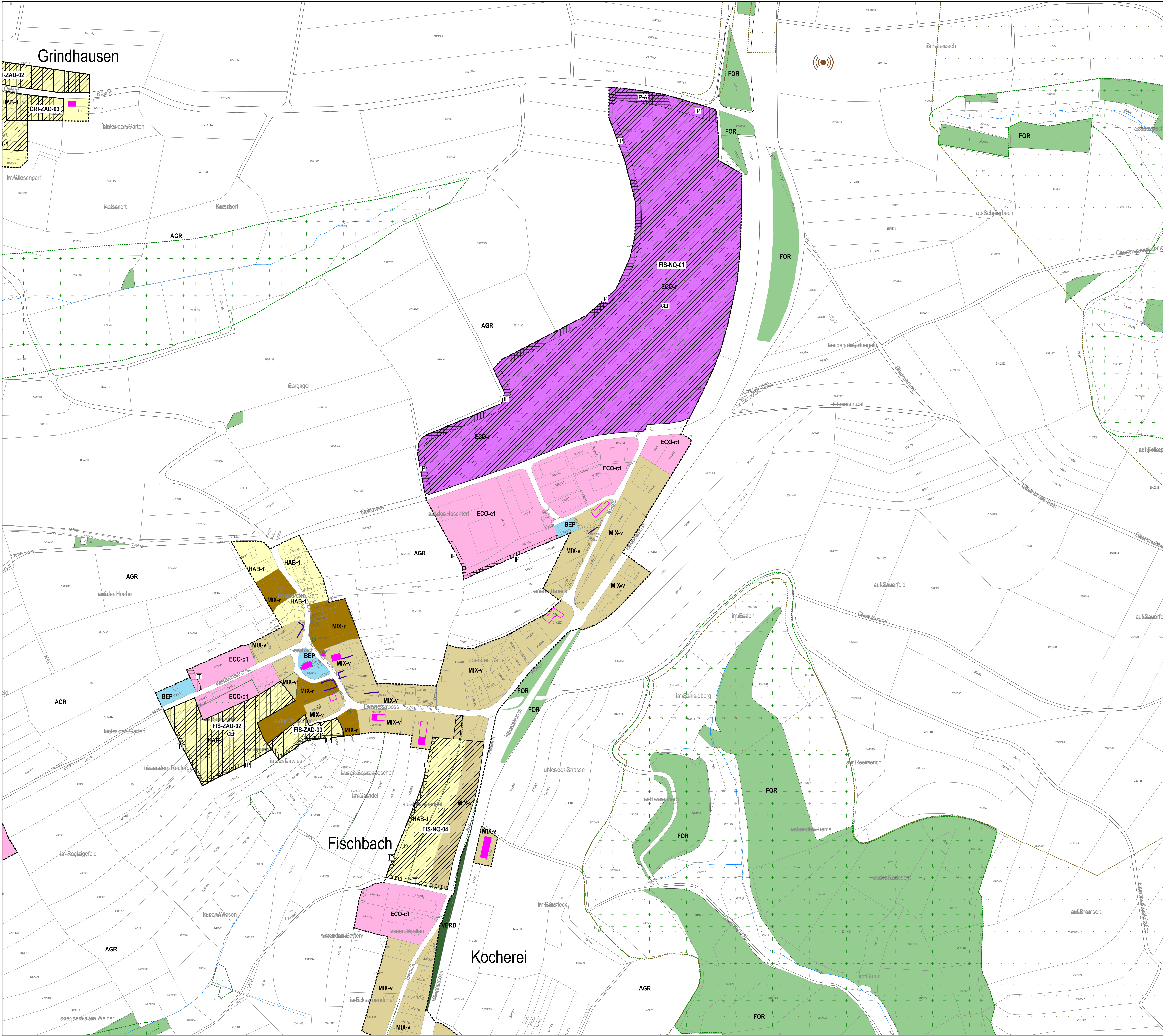




PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	Zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	MSD-Golf zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	MSD-Jeu zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	MSD-Jeu zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	MSD-Sport zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	MSD-Vac zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-r zone mixte rurale	MSD-Rob zone de sport et de loisir - Robbesscheier
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	
Zones d'activités	Zone de jardins familiaux
ECO-u zone d'activités économiques communale type 1	JAR Zone de jardins familiaux
ECO-v zone d'activités économiques communale type 2	
ECO-r zone d'activités économiques régionale	Zone verte
ECO-c zone d'activités économiques communale type 2	AGP zone agricole
Zone commerciale	FOR zone forestière
Zone spéciale-ASSA	PANQ zone de parc public
Zone spéciale-SYNP	VERD zone de verdure
Zone spéciale-MARBURG	----- Délimitation de la zone verte
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
Zone d'aménagement différé
Zone d'urbanisation prioritaire
Zones de servitude "urbanisation"
US-1 zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
US-2 zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère-Accès
US-3 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 1
US-4 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 2
US-5 zone de servitude "urbanisation" - non adicand
US-6 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
US-7 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
COUL couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal
SP-1 secteur protégé de type "environnement construit"
SP-2 construction à conserver
SP-3 petit patrimoine à conserver
SP-4 alignement d'une construction existante à préserver
SP-5 gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire
ST station GSM selon PCS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
à la protection de la nature et des ressources naturelles
PN à la protection des sites et monuments nationaux
à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier d'origine approuvée

PAP 028-058-086: N° du plan d'aménagement particulier d'origine approuvée

Biotores
MS Mesures en rapport avec les "continues écologiques"
MS Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zoning			
COS	max.	CUS	max. (mm.)
CSS	max.	DL	max. (mm.)

FIS-NQ-01			
COS	0.65	CUS	1.8
CSS	0.9	DL	*

FIS-ZAD-02			
COS	0.2	CUS	0.4
CSS	0.3	DL	15

FIS-ZAD-03			
COS	0.2	CUS	0.4
CSS	0.3	DL	15

FIS-NQ-04			
COS	0.5	CUS	0.7
CSS	0.7	DL	20

* 1 logement de service par parcelle

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ (PCF 028-058-086 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT
----- LIMITE PARCELLAIRE
----- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
----- TOPONYME
N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

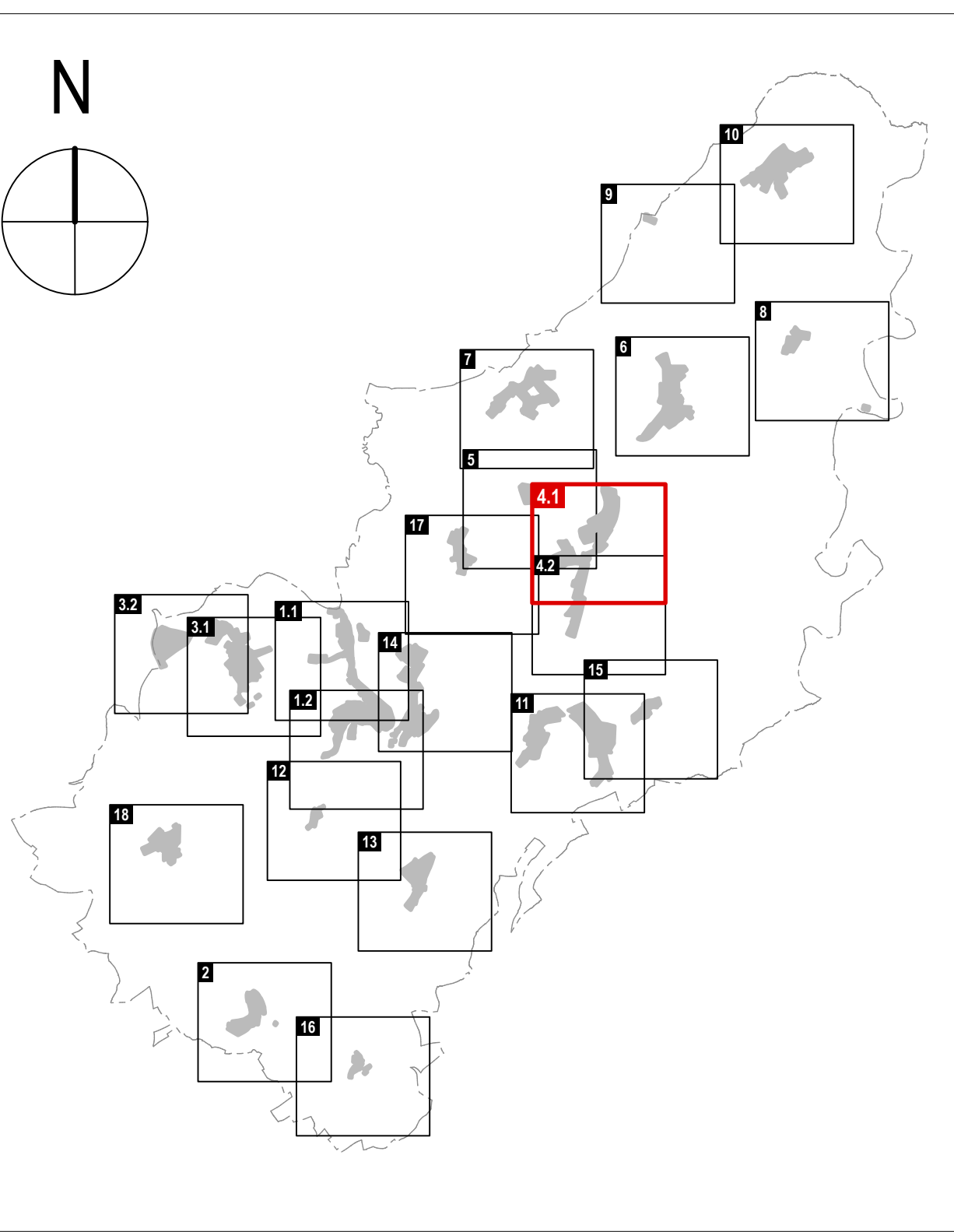
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
BATIMENT DEMOLU (VISITE DES LIEUX DM)
RUE (ORTHOPHOTOS)
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN LÉgal, PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ, ET NE SONT REPRISES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

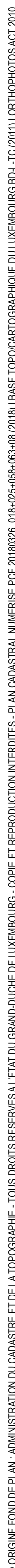
EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRISES À PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDs CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1	MATRES D'OUVRAGE Dewey Muller Partnerschaf mbB Architekten Stadtplaner 12, RUE DES GRONDS, 1626 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 363 3081 E-MAIL: dewey.muller@partnerschaf.lu TELEPHONE 022 1425 886-8
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
CONSEIL COMMUNAL	
DATE / SIGNATURES	
COMMISSION D'AMENAGEMENT	
DATE / SIGNATURES	
MINISTRE DE L'INTERIEUR	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
MODIFICATIONS	
k	28.09.25 LG MODIFICATION PAG A FISCHBACH LEVER ZSU-7, NITROD, ZSU-PA, MIX-V ET BEP ADAPTATION DENSITE DE LOG. PAP-N° 1133117C
l	13.03.23 LG MODIFICATION PAG LEUJOTT DE TINTERMALLE CREATION DE LA ZONE RES CAMPING 2 (M. DAVIS)
i	17.02.23 LG MODIFICATION PAG LEVER DE LA ZONE ZSU-ARTICLE 17 A KALBORN PARCELLE 1982107
h	13.02.23 LG MODIFICATION PAG LOCALITE DE WANGEN ZONE BEP-ROBBER "ORTHOPHOTOS ZSU-7 2" SECONDS DE LA CA DU 03.07.2023 REF. 625192022 ET DU MECO DU 23.01.2023 REF. 96461
g	21.02.22 LG MODIFICATION PAG LOCALITE DE CLERVAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCEE EDWARD STECHEN"
f	03.02.22 LG MODIFICATION PAG LOCALITE DE HUPPERDANGE PAP-NQ-01 - IN DER KUBSCHT - AUGMENTATION DENSITE DE LOGEMENT
e	28.10.21 LG MODIFICATION PAG LOCALITE DE GRINDHAUSEN PAP-NQ-01 LEVER DE LA ZAD ET RECLASSEMENT DU PAP-NQ EN PAP-GE
d	02.06.21 EBA DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.03.21 EBA MODIFICATION PAG LOCALITE DE WECHERDANGE ZONE SPEC-ASSA (M. DAVIS)
INDICE	DATE NOM DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
PHASE	ECHELLE
PLAN APPROUVE PAR LA MINISTRE LE 27.11.2019	
1 : 2 500	
OBJET PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE FISCHBACH - PARTIE NORD	
NOM	DATE
N° PROJET	N° PLAN
DESS	INDICE
CONTR.	FORMAT 117.2 / 73.3 CM
RESP.	



REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »									
Dénomination du nouveau quartier									
Zonage									
COS	max.	CUS		max.					
				(min.)					
CSS	max.	DL		max.					
				(min.)					

FIS-NQ-01				
ECO-r				
COS	0,65	CUS	1,8	
				-
CSS	0,9	DL	*	
				-

FIS-ZAO-02				
HAB-1				
COS	0,2	CUS	0,4	
				-
CSS	0,3	DL	15	
				-

FIS-ZAO-03				
HAB-1				
COS	0,2	CUS	0,4	
				-
CSS	0,3	DL	15	
				-

FIS-NQ-04				
HAB-1 et MIX-v				
COS	0,5	CUS	0,7	
				-
CSS	0,7	DL	20	
				-

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL. PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

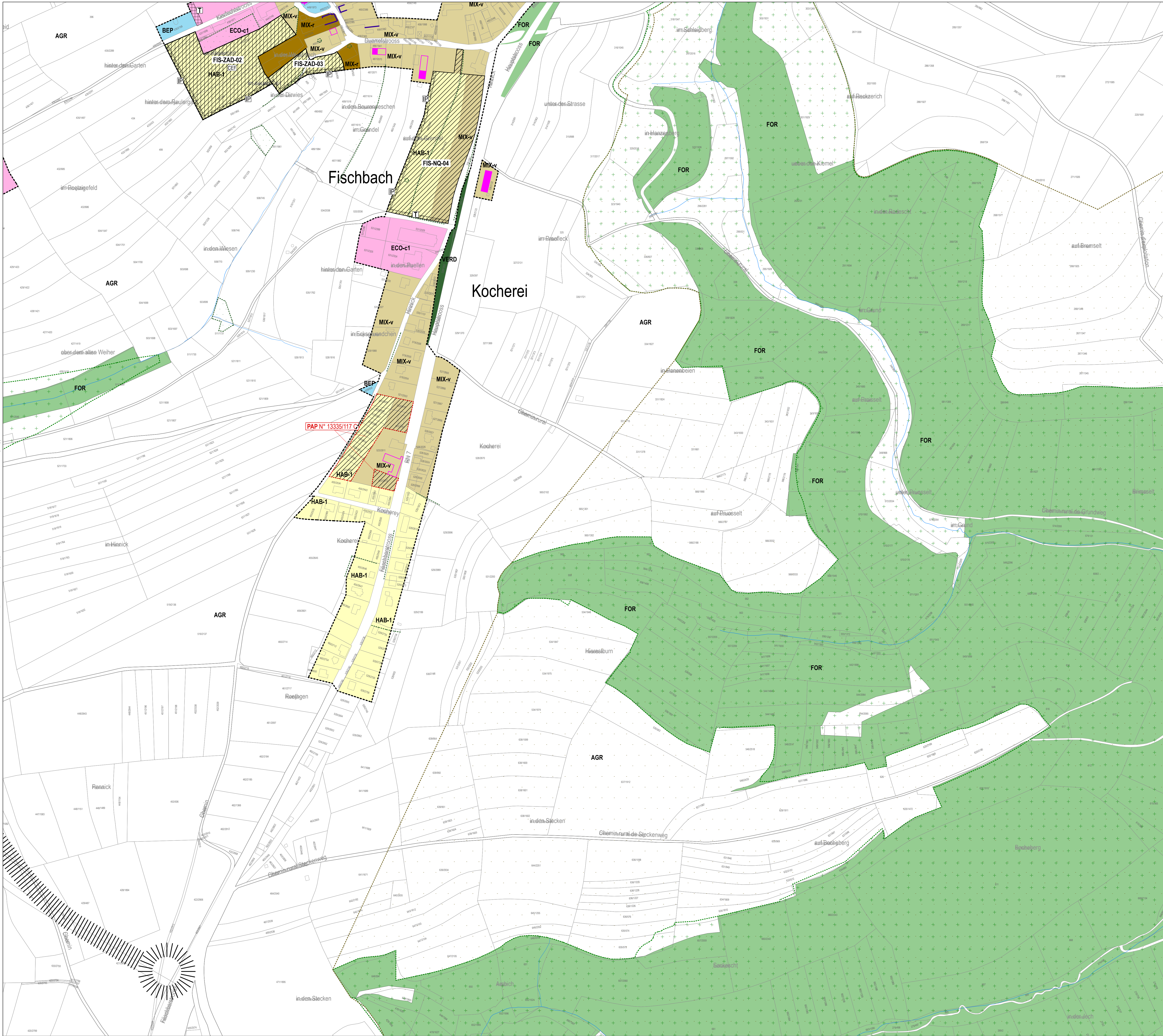
LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDOS CONCERNE S'EST A CONSULTER.



1	20/05/20	LC	MODIFICATION PAG A FROCHARD LEVER 25700. ZSDU-PA. MEX IV ET MODIFICATION D'ENLÈVE DE LOG. PAP N° H330317C
2	11/03/23	LC	MODIFICATION PAG (LEVANT DE "INTERMÉDIA" CRÉATION DE LA ZONE REC-CAMPUS 3 (M. SARRIS)
3	11/03/23	LC	MODIFICATION PAG LEVER DE LA ZONE ZSDU-ARTICLE 7 A KALUBON PARCELLE 1W2019
4	11/03/23	LC	MODIFICATION PAGES LEVER DE MARCHAN ZONE "REP" - MODIFICATIONS ZSDU T2 SÉLON AVIS DE LA CAU DU 03/01/2023 REP : 03/05/2015 ET DU MEX DU 23/11/2023 REP : 09/01
5	21/03/22	LC	MODIFICATION PAGES LEVER DE CLEUVALAN EXTENSION ZONE REP "VIEUX" EDWARD STECHEN
6	03/03/22	LC	MODIFICATION PAGES LEVER DE HUPPERGEMEN PAP N° 01 - EN DER KUCHEN - AUGMENTATION DENSITÉ DE LOGEMENT
7	28/10/21	LC	MODIFICATION PAG LOCALE DE GROENHAISEN PAP N° 01 ELIER DE LA ZAD ET RECLASSEMENT D'OUV NOU NOU EN PAVE
8	02/06/21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
9	03/02/21	ESA	MODIFICATION PAG LOCALE DE WEECHERDEN ZONE SPEC-ASA (M. SARRIS)

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS			
PHASE			ECHÉLLE			
PLAN APPROUVÉ PAR LA MINISTRE LE 27.11.2019			1 : 2 500			
OBJET			NOTATION NON COORDONNÉE			
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL						

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FM / ESA	31.10.2018	2314+1+2	G - 0 - 0 - 2	k
CONTR.					
RESP.				FORMAT 107 / 70,3 CM	



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-v zone mixte urbaine
- MIX-r zone mixte villageoise
- MIX-n zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

- BEP zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r zone d'activités économiques régionale
- COW zone commerciale

Zones spéciales

- ASSA zone spéciale ASSA
- SYNP zone spéciale SYNP
- MARBURG zone spéciale MARBURG

Zone de gares ferroviaires et routières

- GARE

Zones de sport et de loisir

- SSU zone de sport et de loisir - Camping
- SSU-G zone de sport et de loisir - Golf
- SSU-J zone de sport et de loisir - Jeunesse
- SSU-L zone de sport et de loisir - Jeux
- SSU-S zone de sport et de loisir - Sport
- SSU-V zone de sport et de loisir - Vacances
- SSU-R zone de sport et de loisir - Robbesscheier

Zone de jardins familiaux

- JAR

Zone verte

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSEES

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différé
- Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

- URB-1 zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère
- URB-2 zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère-Accès
- URB-3 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 1
- URB-4 zone de servitude "urbanisation" - Tampon 2
- URB-5 zone de servitude "urbanisation" - non adicifand
- URB-6 zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
- URB-7 zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

- CORR couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt commun

- SP-1 secteur protégé de type "environnement construit"
- CON-1 construction à conserver
- PP-1 petit patrimoine à conserver
- AL-1 alignement d'une construction existante à préserver
- GA-1 gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

- à l'aménagement du territoire
- station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- à la protection des sites et monuments nationaux
- à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif

sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Plan d'aménagement particulier dûment approuvé

PAP 13335/117 C N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	max.

FIS PAP 13335/117 C			
HAB-1 & MIX-v			
COS	0,45	CUS	0,8
CSS	0,7	DL	20

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 026-056-086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- limite du TERRITOIRE COMMUNAL
- TOPONYME
- N° DU PARCELLE

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUSSIEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS D'INCOHERENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PON ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRES A PARTIR DU PON. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDUS CONCERNES EST A CONSULTER.

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLERF 9701 CLERF LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1

MAITRES D'ŒUVRE

Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

12, RUE DES GRONDEL, 1084 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 393 868 1
FLANDRISCHE STRASSE 4 10874 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0211625 888-0

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMENAGEMENT

MINISTRE DE L'INTERIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
k	29.09.25	LG	MODIFICATION PAG A FISCHBACH LEVER ZSU-T, NTROOD, ZSU-IP-A, MIX-V ET BEP ADAPTATION DENSITE DE LOG. PAP N° 13335/117 C
j	13.03.23	LG	MODIFICATION PAG LEUJOIT DE L'INTERIEUR CREATION DE LA ZONE RES CAMPING 2 (3H 000H)
i	17.02.23	LG	MODIFICATION PAG LEVER DE LA ZONE ZSU-ARTICLE 17 A KALBORN PARCELLE 1982107
h	13.02.23	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE BRANCAH ZONE BEP COOP-ORTHOPHOTOS ZSU F 2 SELON ARS DE LA CA DU 03.01.2023 REF. 02019/2023 ET DU MECOD DU 23.01.2023 REF. 06501
g	21.03.22	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE CLERVAUX EXTENSION ZONE BEP "LYCEE EDWARD STEICHEN"
f	05.03.22	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE HUPPERDANGE PAP N° 81 - IN DER KUBSCHT - AUGMENTATION DENSITE DE LOGEMENT
e	28.10.21	LG	MODIFICATION PAG LOCALITE DE GRENDAUSEN PAP N° 81 - EN LEVER DE LA DAD ET RECLASSEMENT DU PAP N° EN PAP DE
d	02.06.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.21	ESA	MODIFICATION PAG LOCALITE DE WECHERDANGE ZONE SPEC ASSA (3H 000H)

INDICE

DATE

NOM

DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE

PLAN APPROUVE PAR LA MINISTRE LE 27.11.2019

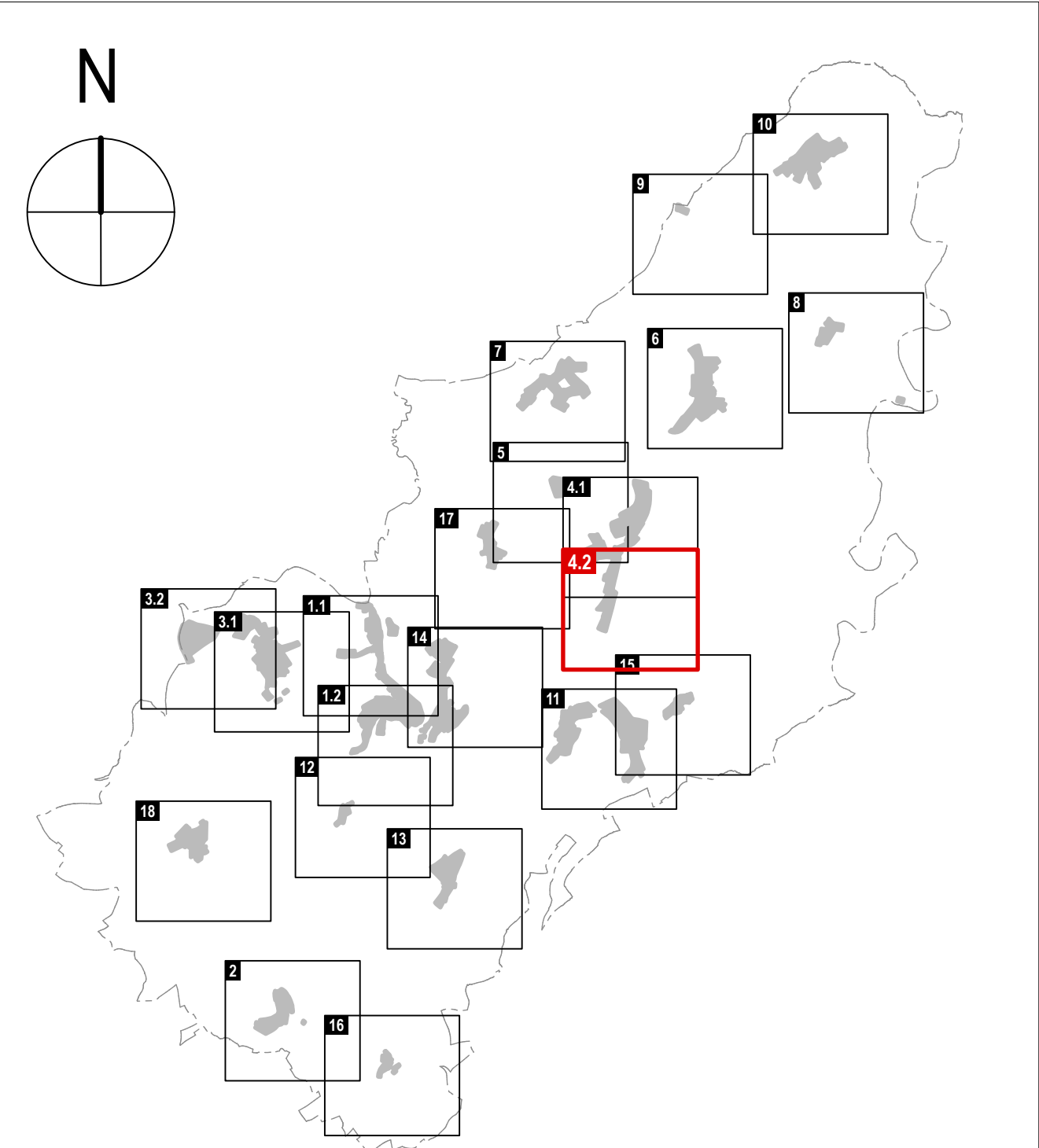
ECHELLE

1 : 2 500

OBJET

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE DE FISCHBACH - PARTIE SUD ET KOCHEREI

NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	PH / ESA	31.10.2018	2314-1+2	G - 0 2 - 0 4 - 0 2 k
CONTR.				
RESP.				FORMAT 117.0 / 70.3 CM





REPRÉSENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier				
Zoning				
CDS	max.	CUS		max. (min.)
CSS		DL		max. (min.)

FIS_PAP_13335/117c				
HAB-T & MIX.v				
CDS	0.45	CUS		0.8
CSS	0.7	DL		20

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN DE L'ÉTALE. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRISÉ, ET NE SONT REPRISES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE À PARTIR DE L'AVANCE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PGN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXÉE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTRE REPRISE À PARTIR DU PGN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDOS CONSTATEMENT EST À CONSULTER.

